



Communication sur la jeunesse à Paris.

27/09/2010

Par M. Bertrand DELANOË - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Le nombre de jeunes habitant Paris a fortement augmenté ces dernières années. Les familles dont les enfants ont moins de 25 ans étaient 10 000 de plus en 2006 qu'en 1999 (sachant qu'une famille sur quatre est une famille monoparentale), les jeunes étant fortement concentrés dans les quartiers populaires du nord-est parisien et aux abords des sites universitaires. Paris est la première ville universitaire d'Europe avec ses 300 000 étudiants et attire un important flux de jeunes venus de toute la France.

Sans prétendre porter de considération trop générale sur une classe d'âge par définition très diverse, et où les situations sont extrêmement variées, il est évident que la jeunesse, dans notre pays, traverse une crise sans précédent. Le taux de pauvreté est supérieur de 50% chez les jeunes à ce qu'il est dans le reste de la population. Le taux de chômage est deux fois plus élevé. La crise est profonde et appelle des réponses adaptées à une situation de véritable urgence.

Ces problématiques ne sont pas dissociables de l'enjeu de l'école, qui, elle aussi, traverse aujourd'hui une crise majeure. La municipalité, à son échelle, et avec ses moyens, invente des réponses opérationnelles et adaptées à la diversité de la population parisienne.

Proposer à la jeunesse un avenir digne d'elle, c'est d'abord la penser comme richesse et sortir des stigmatisations, donc des approches trop systématiques. Il convient, en quelque sorte, d'accompagner les jeunes dans leurs apprentissages et de les aider à devenir des adultes épanouis. Pour cela, il faut renforcer les éléments structurants que la ville leur propose, valoriser la richesse exceptionnelle de ce que peut leur offrir Paris, et innover dans nos politiques pour répondre aux besoins d'une nouvelle génération.

La communication présentée à l'occasion de cette rentrée scolaire et universitaire 2010 ne prétend pas détailler, dans leur exhaustivité, l'ensemble des dispositifs existants. Elle entend, en revanche, marquer une nouvelle étape autour de quatre objectifs :

- Investir et se mobiliser pour l'éducation
- Placer la jeunesse au cœur de la vie de la cité
- Lutter pour l'égalité des chances
- Favoriser l'autonomie des jeunes.

1. Investir et se mobiliser pour l'éducation

1.1. Une rentrée difficile

Après 25 000 fermetures de postes depuis 2008, au niveau national ce sont encore 16 000 postes qui ont été supprimés pour cette rentrée. Paris subit directement cet affaiblissement du service public de l'éducation. Ainsi, alors que le nombre de Parisiens en âge d'être scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires a augmenté de près de 700, seuls trois postes supplémentaires ont été alloués à l'Académie. Ce résultat est clairement le fruit d'un jeu de dupes mathématique. En effet, ce solde positif est le produit conjugué de la fermeture de quatre classes d'initiation pour enfants non francophones dans les arrondissements populaires notamment de l'est parisien, de la réduction des moyens des « centres d'aide et d'adaptation psychopédagogiques ». C'est aussi le résultat de l'insuffisante scolarisation des enfants de moins de 3 ans, Paris restant, à cet égard, la lanterne rouge du territoire national, et de la réforme dite de la « masterisation ».

Cette dernière réforme qui permet désormais d'affecter directement dans les classes les lauréats du concours sans qu'ils aient pu bénéficier préalablement de stages de formation à la pédagogie s'est faite au mépris des alertes de l'ensemble des organisations syndicales de l'Education Nationale, mais aussi de celles des fédérations de parents d'élèves. A Paris ce sont plus de 170 professeurs stagiaires dont 44 affectés sur des territoires en réseau d'éducation prioritaire qui seront ainsi placés devant les élèves sans y avoir été préparés.

De même, dans le second degré, plusieurs centaines de jeunes professeurs doivent enseigner sans le moindre accompagnement pédagogique. Pire, tous ne bénéficieront même pas de l'accompagnement d'un tuteur.

Les collèges continuent, en outre, de subir les effets malsains de l'assouplissement de la carte scolaire. Ainsi dans deux arrondissements centraux, le nombre de dérogations a obligé des enfants à intégrer des établissements très éloignés de leur domicile.

Enfin, deux dangers supplémentaires menacent de façon particulièrement alarmante les conditions de vie et d'apprentissage des élèves parisiens :

Le ministère de l'éducation nationale a élaboré un schéma 2011-2013 de réduction des effectifs dont les objectifs sont clairs : l'augmentation des effectifs à 30 élèves par classe est identifiée comme un « levier » (sic) permettant de réduire le nombre de postes. Cela revient à oublier que le nombre d'élèves par classe a un rapport direct avec les conditions de leur réussite.

En outre, les établissements des quartiers difficiles vont être frappés de plein fouet par la réforme envisagée par le gouvernement de la carte des zones d'éducation prioritaire.

L'objectif est clair : continuer à réduire drastiquement les moyens tant humains que matériels des établissements les plus fragiles du premier comme du second degré.

1.2. Investir dans le patrimoine scolaire

De la création d'équipements aux nombreux travaux de réhabilitation et de restructuration, la Ville investit en moyenne 130M€ par an dans son patrimoine scolaire. Cette rentrée a vu l'ouverture de l'école maternelle 5 rue de Cambrai (19ème), accessible à tous types de handicaps (physiques, sensoriels). On peut y ajouter la restructuration de l'école maternelle 44 rue Emile Lepeu (11ème) dont la capacité est portée à cinq classes, et l'extension de l'école polyvalente 15 rue de Lancry (10ème).

Pour le second degré, les collégiens bénéficieront à la prochaine rentrée du collège Aimé Césaire rue Pajol dans le 18ème, de la mise à disposition d'une nouvelle salle de sport au lycée-collège Jacques Decour dans le 9ème, d'un amphithéâtre rénové au lycée collège Jean-Baptiste Say dans le 16ème et d'un service de restauration restructuré au collège Charles Péguy dans le 19ème. L'ensemble de ces travaux représente un investissement de 28 M€ pour le département de Paris. S'y ajoutent 7 M€ consacrés aux travaux d'entretien et de sécurité des collèges.

Au-delà de ces travaux lourds, le patrimoine scolaire bénéficie de près d'un millier d'opérations par an visant à améliorer le confort des écoliers par des travaux de rénovation des allées de classes, des sanitaires, des cours de récréation, des réfectoires, des cuisines... Une attention toute particulière est également portée aux loges et logements des gardiens des écoles.

Cette rénovation du bâti s'inscrit désormais dans une préoccupation de maîtrise rigoureuse des consommations d'énergie et d'eau.

La mise en accessibilité des établissements scolaires est également une priorité : après avoir réalisé un audit du patrimoine scolaire qui a permis d'établir un état des lieux des écoles et collèges, la municipalité a engagé des actions de mise en conformité des établissements eu égard aux travaux plus ou moins lourds qu'ils nécessitent mais également dans une logique de maillage du territoire.

1.3. Prévenir le décrochage scolaire

Face à l'approche exclusivement répressive de l'Etat qui entend faciliter la suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme lourd, la Ville de Paris souhaite que soient pris en compte aussi bien les jeunes sortis sans qualification du système scolaire que les « décrocheurs » (pour reprendre la terminologie officielle) encore soumis à l'obligation scolaire.

Souvent issus de quartiers défavorisés où l'échec scolaire est le double de ce qu'il est dans le reste de Paris, ces jeunes sont menacés par l'isolement relationnel et professionnel qui peut les conduire à se fixer dans une survie quotidienne. Une enquête menée en mai 2009 auprès des familles parisiennes avec des préadolescents ou des adolescents a rappelé l'importance de moments-clés comme l'orientation scolaire, l'entrée et la sortie du collège. Un des enjeux des actions mises en œuvre par la Ville et ses différents partenaires réside alors dans la capacité de chacun de remettre en cause ses modes d'action, de s'ouvrir sur l'environnement et de soutenir les parents dans l'exercice de leurs propres responsabilités.

La Ville de Paris fait de la lutte contre le décrochage scolaire une véritable priorité. Elle intervient ainsi, dans un premier temps, dans le cadre de nombreuses actions éducatives dont la plus importante est celle d'Action collégiens : l'objectif, ici, est d'accompagner, par des actions éducatives, des enfants en difficulté ou qui vivent difficilement le passage au collège.

Ce dispositif, qui concerne 33 collèges, va s'étendre à d'autres dans les quatre ans qui viennent. Trois centres de loisirs pour les adolescents ont été créés par ailleurs dans trois collèges parisiens (Jean Baptiste Clément, George Méliès et George Touault depuis le dernier trimestre de l'année scolaire 2009/2010) afin de prendre en charge ce public aux besoins spécifiques, et qui se vit comme stigmatisé. Par ailleurs la Ville expérimentera prochainement des « cafés des parents » dans trois collèges, permettant notamment de mieux prendre en compte l'environnement familial, culturel et social des adolescents. Un « service d'accueil psychopédagogique et éducatif » associatif destiné à de jeunes décrocheurs doit également ouvrir en collaboration étroite entre l'Aide sociale à l'enfance et le rectorat de Paris, rue de Clichy dans le 9ème

Environ 700 élèves en difficulté scolaire sont, par ailleurs, pris en charge par le dispositif partenarial de la « réussite éducative ». Deux établissements scolaires, Patay et Torcy, accueillent également des élèves exclus temporairement de leur établissement; ils seront renforcés dès la rentrée par le centre Pelleport, plus orienté vers des opérations de remobilisation et d'accompagnement à destination des parents.

1.4. Des projets pour la réussite de tous

La Ville investit depuis longtemps dans le champ de la culture, de la citoyenneté et du développement durable. C'est en ce sens que plusieurs dispositifs à destination des enfants des écoles et des collèges seront pérennisés et renforcés.

En 2009-2010, la municipalité a développé un nouveau programme intitulé l'« art pour grandir », destiné à développer les liens entre écoles et institutions culturelles autour de la mise en place de projets éducatifs pour les enfants et adolescents. Son objectif consiste à favoriser l'accès de tous les jeunes Parisiens à la culture.

Ce programme regroupe des actions permettant de construire un lien privilégié entre les équipes pédagogiques de chaque établissement scolaire (école et collège), les équipes d'animation des centres de loisirs parisiens et une institution culturelle. Onze projets de jumelage entre établissements scolaires et structures culturelles ont été lancés depuis la rentrée 2009, qui touchent 244 établissements scolaires et 130 centres de loisirs et permettent aux enfants de travailler autour des arts plastiques, de la photographie, du cinéma, du théâtre ou encore de la musique.

La Ville propose, d'autre part, un programme d'éducation à l'environnement destiné aux scolaires (grandes sections de maternelle, primaires, collégiens et lycéens à la demande, centres de loisirs) pour des activités à la journée ou à la demi-journée dans les dix sites de « Paris-Nature » ainsi que dans les « Bus-Nature » qui se déplacent dans les jardins de Paris.

En 2008, ce sont 1.230 animations pédagogiques qui se sont ainsi déroulées, et ont permis d'accueillir 32.180 enfants et adolescents parisiens.

Sur le thème de l'éducation à l'environnement et au développement durable, dans le cadre de la démarche « Agenda 21 », la Ville de Paris intensifie son action en direction des écoles, des centres de loisirs et des collèges afin d'aider les jeunes à poser un diagnostic environnemental, social et économique et à élaborer un plan d'action.

Le département de Paris contribue au financement des projets lancés par les collèges, essentiellement hors temps scolaire. En 2009-2010, 191 projets à caractère culturel et artistique ont été retenus dans 74 établissements.

Par ailleurs, le département de Paris a étendu le financement des voyages scolaires pour répondre à une forte demande. Ces voyages présentent de nombreux avantages pédagogiques et éducatifs. Ils favorisent la cohésion des classes, permettent de découvrir d'autres cultures, d'approfondir les connaissances linguistiques et culturelles. Environ 50 % des voyages ont pour destination la France, et 50% d'autres pays européens.

Pour développer l'action éducative, artistique et culturelle en faveur des collégiens, le département complète le dispositif des projets des collèges en faisant appel à des associations.

Par ailleurs, quatre nouvelles résidences d'artistes seront créées dans des collèges parisiens, pendant l'année scolaire 2010-2011.

Enfin, la Ville et le Département de Paris se sont engagés dès l'année scolaire 2009-2010 dans le dispositif du service civique volontaire en accueillant des volontaires dans dix collèges. Pour la rentrée 2010-2011, cet effectif sera porté à quinze. Les actions qui seront développées dans ce cadre porteront prioritairement sur l'éducation à la citoyenneté, la lutte contre les discriminations et le développement durable.

Il faut en outre souligner que 848 établissements scolaires utilisent les équipements sportifs.

Au total, ce sont plus de 472 000 heures qui sont ainsi réservées à la pratique d'activités sportives diverses (basket-ball, gymnastique, tennis de table, badminton, volley-ball, natation...). Un accent particulier est porté sur la natation, et l'importance des activités en milieu aquatique est réaffirmée dans l'enseignement de l'éducation physique à l'école maternelle et élémentaire.

1.5. Un enjeu de santé publique et de justice sociale : la restauration scolaire

Une tarification homogène respectueuse de la justice sociale

En cette rentrée une nouvelle tarification de la restauration scolaire est applicable à tout Paris tant pour les écoles maternelles et élémentaires que pour les collèges (hors cités scolaires).

Engagement pris devant les Parisiens en mars 2008, l'adoption d'une grille tarifaire unique pour la restauration scolaire est une mesure de justice sociale fondée sur le constat d'une forte disparité des tarifs entre arrondissements ; cette disparité était contraire à l'égalité de traitement que sont en droit d'attendre les familles parisiennes sur l'ensemble du territoire communal.

Cette réforme, menée dans le respect des caisses des écoles et de leur autonomie, a également pour objectif de rééquilibrer l'effort financier demandé aux familles, en prenant mieux en compte leur niveau de revenus. Elle va permettre non seulement de proposer les mêmes tarifs aux foyers des 20 arrondissements de Paris en fonction d'une grille identique de quotients familiaux. La mise en œuvre de cette réforme pour les collèges a pour effet, plus encore que pour les écoles maternelles et élémentaires, de diminuer la participation demandée aux familles qui disposent de faibles revenus, ainsi que de celles qui disposent de revenus médians. Ce nouveau système devrait permettre un retour à la restauration scolaire de demi-pensionnaires qui ne fréquentaient plus la cantine car son coût était trop élevé. 65% des familles parisiennes verront leurs tarifs de cantine baisser.

La qualité des repas

Lors de l'adoption de son Plan climat, le 1er octobre 2007, la Ville de Paris s'est engagée à intégrer des produits issus de l'agriculture biologique et à développer le recours aux produits labellisés dans ses cantines à hauteur de 30% d'ici 2014.

En 2007, la part du bio dans les cantines atteignait déjà 10%. En 2008, certaines caisses des écoles dépassaient largement cette part.

En février dernier, la Ville a adopté un plan de développement de l'alimentation biologique dans les restaurants collectifs municipaux et départementaux. Chaque année 29,5 millions de repas sont servis dans les restaurants des crèches, écoles, collèges, établissement d'accueil social, établissement pour personnes âgées et cantines du personnel. Les restaurants scolaires représentent à eux seuls 20 millions de repas.

Le développement du bio est lié aux ressources disponibles et à leur évolution, or on constate un décalage important entre la demande et l'offre, avec une offre globalement insuffisante.

Dès lors, le plan adopté met en place une stratégie visant à développer l'offre (soutien aux initiatives sur le foncier agricole, participation à la création d'une plate-forme d'approvisionnement, etc.)

Le deuxième volet de ce plan consiste en une structuration de la demande : mise en place d'un groupement d'acheteurs, rédaction et diffusion de guides de la commande bio, etc. Une dizaine d'arrondissements se sont engagés dans cette démarche.

Au-delà du développement du bio et du recours aux produits labellisés un programme pilote appelé Paris Santé Nutrition est déployé. Il a vocation à prévenir le surpoids et l'obésité chez les moins de 12 ans en renforçant les actions d'éducation nutritionnelle, mais aussi en proposant d'autres approches innovantes pour mobiliser l'ensemble de la société parisienne autour du « mieux manger et bouger plus ».

Par ailleurs, le temps du déjeuner est fondamental dans la journée de l'enfant. Aussi, une réflexion sera menée dans la concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs à l'occasion des Etats généraux de la restauration scolaire qui se tiendront fin 2010.

2. Placer la jeunesse au cœur de la vie de la cité

2.1. Encourager l'implication des jeunes

317 000 Parisiens ont entre 16 et 25 ans, ce qui représente 14,6% de la population de la capitale. La présente communication prend évidemment en compte les 580 000 jeunes du même âge qui vivent en petite couronne. Car c'est la jeunesse métropolitaine tout entière à laquelle notre municipalité doit contribuer à offrir des perspectives, des projets, des ambitions, un avenir.

La possibilité de s'identifier comme habitant, de se reconnaître dans la ville, développe le sentiment de dignité et ouvre d'autres espaces d'implication. La Ville a souhaité mettre en place des structures participatives en vue de favoriser l'éveil des jeunes à la citoyenneté, comme le Conseil parisien de la jeunesse (instance centrale), les Conseils de la jeunesse d'arrondissement ou « Étudiant de Paris – le Conseil ». Le fonctionnement du Conseil parisien de la jeunesse et d'Étudiant de Paris- le Conseil a ainsi été rénové en 2010 afin de les rendre plus représentatifs de la population et de renforcer leur rôle consultatif.

Cet engagement pour l'éducation à la citoyenneté se traduira prochainement par l'organisation, dans chaque mairie d'arrondissement, d'un rendez-vous civique proposé aux jeunes atteignant l'âge de la majorité ; il permettra d'évoquer les principes fondamentaux de la République et de la démocratie, ainsi que l'ensemble des droits et devoirs du citoyen. Il sera l'occasion de poser un moment fondateur pour les jeunes dans leur rôle de citoyens parisiens.

L'implication des jeunes dans la vie de la cité peut également se traduire par l'engagement bénévole. La Ville entend le favoriser en attribuant des aides dans le cadre du dispositif Paris Jeunes Solidaires et en soutenant les initiatives étudiantes par une politique de subventions à des associations. La Maison des initiatives étudiantes offre par ailleurs un accompagnement pour les projets les plus innovants, et un soutien logistique complet. 220 associations bénéficient des services et des ressources mis gracieusement à leur disposition (salles de réunion, de répétition, bureau associatif, centre de ressources, salles d'exposition). Parmi celles-ci, 90 y sont domiciliés et 4 y disposent de locaux permanents. Depuis le 1er septembre 2010, La Maison des initiatives étudiantes ouvre ses services aux étudiants porteurs, à titre individuel, d'un projet, qu'il soit culturel, sportif, ou qu'il relève de la solidarité... En janvier 2011, la première antenne de la Maison des initiatives étudiantes ouvrira sur le site universitaire de Paris-Rive gauche pour développer l'aide aux projets associatifs dans les établissements d'enseignement supérieur de l'arrondissement et permettre ainsi aux étudiants d'être des acteurs de la vie locale. La Ville s'est également très fortement impliquée dans la mise en œuvre du service civique. Investis dans des missions de lien social et de médiation, 300 jeunes volontaires œuvrent pour faire reculer « le chacun pour soi » avec des missions de médiation dans les espaces verts, les écoles et les collèges, l'accompagnement de seniors, le développement du bénévolat étudiant pour des actions de solidarité locale, de personnes à mobilité réduite dans les musées, la prévention des comportements à risque, l'animation dans les conseils de la jeunesse... Au total, ce sont 16 missions qui leur sont proposées par la Ville et leur nombre a été multiplié par 10 en deux ans.

La ville de Paris s'attache par ailleurs à valoriser les cultures portées massivement par le public jeune. Dans le cadre de la rénovation des Halles, un espace de 1500 m² au cœur de la future Canopée a été réservé pour l'implantation d'un lieu emblématique dédié aux pratiques culturelles et artistiques du mouvement Hip-Hop. A la croisée des RER, en plein cœur de Paris, la Ville a choisi d'offrir une place de choix à ce mouvement culturel dont la France est le second producteur mondial. Souvent issus des quartiers populaires et ayant gagné le grand public, le Hip-Hop dans toute sa diversité artistique (danse, musique, arts visuels etc.) bénéficiera ainsi d'une plateforme de représentation et de valorisation.

La Ville s'emploie également à organiser ou soutenir des événements fédérateurs dans lesquels les jeunes se reconnaissent et dont ils constituent souvent le principal public, comme Nuit blanche, la Techno Parade, la Gay Pride, la Nuit des musées, Le public est parisien mais également, et de plus en plus, métropolitain. D'une façon générale, l'extension des horaires de fonctionnement du métro contribue, bien évidemment, à ce que les jeunes profitent plus facilement le soir de l'ensemble des sollicitations parisiennes. Le Noctilien permet de faciliter les déplacements nocturnes. Les Etats Généraux de la Nuit de novembre 2010 seront également l'occasion de s'assurer que les usages nocturnes festifs et conviviaux de la ville s'accordent bien avec les aspirations des jeunes, tout en respectant l'exigence de tranquillité souvent exprimée par les Parisiens.

2.2. Valoriser auprès des jeunes la richesse culturelle de Paris

Une enquête téléphonique de l'institut CSA menée début 2008 auprès de 506 familles parisiennes conclut que 98% des jeunes de 11 à 18 ans interrogés estiment que la vie à Paris est « satisfaisante pour un jeune de leur âge ». Pour autant, les jeunes Parisiens mettent souvent en avant les ambivalences du quotidien de la capitale : si l'offre culturelle est particulièrement abondante, les loisirs sont chers et la vie stressante et fatigante. La Ville entend donc répondre à ces difficultés, notamment en faisant mieux connaître cette offre et en la rendant plus accessible aux jeunes.

La municipalité consacre un effort extrêmement important aux formations artistiques et aux pratiques amateurs dans le cadre des conservatoires, de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, des Ateliers Beaux-Arts, de Paris-Ateliers, des cours municipaux d'adultes ou des centres d'animation. Le soutien aux pratiques amateurs orientées vers une optique de professionnalisation constitue également un axe important de l'intervention municipale.

Celui-ci peut prendre trois formes : le versement de subventions à des associations, les dispositifs d'aides à projet « Paris Jeunes Talents » qui permettent à des associations ou à des individus de bénéficier de prix et de bourses mais aussi d'accompagnement, de conseil par des professionnels reconnus, et le festival artistique étudiant Ici&demain. Depuis 2004, au mois de mars, le festival permet aux étudiants engagés dans des pratiques amateur d'aller à la rencontre du grand public parisien en étant produits dans des lieux culturels emblématiques : centre musical Fleury-Goutte-d'or-Barbara, théâtre du Châtelet, théâtre Silvia Monfort, Espace Pierre Cardin ou encore Forum des Images.

La Ville favorise en outre l'activité de jeunes artistes à Paris en assurant leur hébergement et leur résidence, tout en soutenant le développement d'une offre d'hébergement prioritairement réservée aux jeunes dans les centres internationaux de séjour de Paris ou les auberges de jeunesse.

La diffusion artistique auprès des jeunes est encouragée par une politique conjuguant une tarification préférentielle et des activités éducatives ciblées, qu'il s'agisse des musées municipaux ou des théâtres, troupes et salles de spectacles intégrés dans le réseau soutenu par la Ville. Trois « kiosques jeunes », lieux d'information et de billetterie pour les jeunes de 13 à 30 ans, permettent par ailleurs de proposer des invitations ou des billets à tarif préférentiel dans les secteurs culturels et sportifs. Cette dernière vocation pourrait être amplifiée grâce à la circulation d'un « bus kiosque jeunes » destiné à aller à la rencontre des jeunes les plus éloignés des pratiques culturelles. L'offre proposée par ces kiosques pourra également être élargie.

Les dispositifs d'aide à projets comme « Paris Jeunes Aventures » ou « Paris Jeunes Solidaires » à l'instar de « Paris Jeunes Talents » dans le champ de la musique, du spectacle vivant ou des arts visuels viennent proposer un soutien financier et logistique aux projets des jeunes dans des domaines aussi variés que l'écologie, la coopération internationale, l'innovation, l'aide aux personnes handicapées, le documentaire etc.

Plus globalement, la Ville poursuit ses efforts d'investissement pour l'ouverture de nouveaux équipements offrant aux jeunes -et d'ailleurs aux Parisiens de tous les âges- une multitude d'activités de loisirs (sports, culture..) avec quatre nouveaux centres d'animation d'ici 2013 (la maison des ensembles dans le 12ème en septembre 2010, René Goscinny dans le 13ème en 2011, Tour des Dames dans le 9ème en 2013 et Buzenval dans le 20ème en 2013). Un nouvel espace jeunes ouvrira également Porte des Lilas (20ème) en 2013.

3. Lutter pour l'égalité des chances

3.1. Prendre en charge les jeunes en grande difficulté

Paris reste marqué par une forte polarisation sociale qui met en exergue une réalité, liée à la crise économique, et qui ne trouve pas de réponse dans les politiques nationales mises en œuvre. La Ville de Paris a choisi de s'engager pour contribuer à l'égalité des chances des jeunes confrontés à des difficultés de tous ordres, en les aidant à être acteurs d'un parcours de vie et non à s'orienter par défaut vers l'enfermement dans les quartiers ou l'intégration dans des économies de survie illégales. L'adoption du nouveau schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2010-2014 a permis de préciser les objectifs de la municipalité qui met la solidarité au cœur de ses préoccupations.

La Ville prend en compte la nécessité pour les jeunes – et notamment les adolescents – d'avoir accès à des lieux apaisants susceptibles de recréer du lien social, de favoriser leur épanouissement et d'ouvrir au dialogue entre eux et avec les adultes. C'est en premier lieu l'objectif des 28 centres sociaux soutenus par la Ville de Paris, dont 6 seront créés avant la fin du mandat : leurs activités éducatives et leurs actions d'animation seront développées en faveur des adolescents, alors que les 54 équipes de prévention spécialisées ont bénéficié de moyens supplémentaires en faveur de cette même population. Par ailleurs, la mission des antennes jeunes et des espaces jeunes, qui sont des lieux d'accueil et de convivialité pour les 15-25 ans, situés pour l'essentiel dans des quartiers « politique de la Ville », a été réorientée vers des actions d'accueil, d'information et d'orientation et leurs activités sont pensées et élaborées à partir des propositions et des projets des jeunes eux-mêmes. Le Relais Information Famille du 4^{ème} arrondissement joue également ce rôle.

Entre ces offres différentes, trois structures innovantes seront créées d'ici la fin du mandat sur le modèle de « Dix United », ouvert au printemps dernier dans le 10^{ème} arrondissement. Ce type de lieu d'accueil d'un genre nouveau proposé aux jeunes de 14 à 20 ans vise à la fois à l'organisation d'activités collectives dans un espace alternatif ouvert et accueillant et au suivi individuel de jeunes rencontrant des difficultés de scolarité, d'insertion professionnelle, de relations familiales, liées à des conduites à risque, etc... Le caractère innovant de cette structure qui se veut une pépinière à projets tient à son fonctionnement axé sur une démarche très participative des jeunes et sur la pluridisciplinarité de son équipe de professionnels (éducateurs spécialisés, psychologue, animateurs).

Cet effort de la collectivité parisienne porte également – et en premier lieu – sur la mission de protection de l'enfance. A l'inverse du désengagement financier de l'Etat, le département de Paris mobilise des moyens très conséquents pour la protection de l'enfance avec un budget de l'aide sociale à l'enfance de 310 M€, en progression de 44% depuis 2001.

10 000 enfants et jeunes sont ainsi suivis au titre de mesures de protection et 13 000 jeunes âgés de 15 à 21 ans au titre de la prévention spécialisée.

Cette politique sera amplifiée par un doublement, d'ici 2014, du nombre de parrainages d'enfants par des familles qui les accueillent le week-end et durant les vacances scolaires. Et une déconcentration dans les arrondissements des bureaux de l'aide sociale à l'enfance permettra de renforcer l'efficacité du service et de favoriser la pluridisciplinarité des approches.

Cette mission traditionnelle est désormais renforcée par la mise en œuvre de formules de prise en charge plus adaptées à des problématiques particulières C'est ainsi le cas de dispositifs d'écoute téléphonique, de rencontres ou d'accompagnement des familles comme « SOS famille en péril », le CAP Alésia - qui traite la pathologie des adultes maltraitants et la relation parent/enfant - ou « Paris Ados service » qui accueille, écoute, oriente les jeunes de 13 à 21 ans. Le service de jour éducatif gère ainsi deux centres dans les 13^{ème} et 19^{ème} arrondissements qui seront renforcés par quatre autres lieux d'ici 2014, dont l'un, dans le 9^{ème}, permettra d'accueillir les jeunes en grande difficulté souffrant de troubles psychiatriques.

Les jeunes les plus en difficulté, qui nécessitent une mesure de protection, font l'objet d'une attention toute particulière : un nouveau centre d'accueil d'urgence de l'aide sociale à l'enfance de 90 places sera créé dans le 20ème arrondissement (livraison en 2013) alors que 300 places seront créées pour les pré-adolescents et les adolescents, dont 50 réservées à des jeunes en souffrance psychique et 85 places pour des mineurs étrangers isolés – quoique cette compétence soit partagée avec l'Etat.

La Ville soutient également les efforts d'insertion des jeunes et favorise la mise en œuvre de leurs projets en leur permettant de bénéficier d'aides financières ponctuelles destinées à l'élaboration de projets professionnels, à financer une formation ou à répondre aux urgences de la vie quotidienne : le Fonds d'Aide aux Jeunes et Paris Jeunes Solidarité seront ainsi fusionnés en une allocation unique, « Fonds de solidarité jeunes », et les plafonds des montants sont revalorisés à l'occasion de la présente séance du Conseil de Paris : 2000 € pour une aide à la formation et 2700€ sur une période de 3 ans pour le soutien à la vie quotidienne.

617 000 euros sont actuellement distribués (à 71% par les missions locales) à environ 1 700 jeunes par an avec un délai de traitement très réactif (en moyenne inférieur à une semaine) pour répondre aux situations d'urgence. 700 000 € seront affectés à cette allocation en 2010.

Depuis le 1er septembre, l'accès au RSA est étendu aux moins de 25 ans (sans activité ou ayant des revenus inférieurs à 500 € par mois) selon des conditions très strictes puisqu'il faut avoir travaillé l'équivalent de deux ans au cours des trois dernières années pour bénéficier de cette prestation. Ces conditions fixées par la loi vont exclure les jeunes les plus en difficulté, sans qualification, n'ayant pas ou très peu travaillé. De ce fait seuls quelques dizaines de milliers de jeunes devraient accéder au RSA au plan national alors que 20 % des moins de 25 ans vivent sous le seuil de pauvreté et que ce public est particulièrement exposé à la crise économique. Le département de Paris organisera l'instruction des demandes de RSA jeunes et l'orientation en vue d'un accompagnement des bénéficiaires en partenariat avec la CAF, les missions locales et Pôle emploi.

3.2. Prévenir le décrochage par rapport à la loi, aux institutions, au bien commun

Parce que le « décrochage » peut n'être pas seulement un décrochage scolaire mais une perte de repères plus grave, par rapport à la loi, aux institutions, au bien commun, la Ville veut trouver des solutions efficaces notamment pour les 16-18 ans sortis du système scolaire sans qualification. Par ailleurs, la municipalité met en œuvre une politique de prévention de la délinquance qui se déploie dans le cadre du contrat parisien de sécurité de 2009. Celui-ci prévoit des dispositifs éducatifs dans le domaine, notamment, de la lutte contre la récidive : notre collectivité a ainsi accueilli, en 2009, 199 jeunes de 13 à 25 ans pour un travail d'intérêt général dans un cadre individuel ou collectif selon des dispositifs spécifiques organisés avec les services judiciaires. Elle augmentera à 250 le nombre de jeunes accueillis en 2010. Par ailleurs, la Ville expérimente un dispositif conçu par des juges pour enfants pour l'insertion professionnelle de délinquants récidivistes dans les 11ème et 20ème arrondissements via la Fondation Jeunesse feu vert.

Le choix de la Ville de Paris est bien celui d'une prise en charge pluridisciplinaire des jeunes ayant commis des actes de délinquance et, plus globalement, d'un meilleur travail en réseau entre les acteurs de la prévention, de l'éducation, du social et de la sécurité.

3.3. Combattre toutes les discriminations

Compte tenu des derniers rapports nationaux et européens qui confirment une prévalence des discriminations liées à l'origine ethnique, la Ville de Paris entend lutter contre ces discriminations à l'embauche, dans l'emploi, dans le logement, dans l'éducation et dans toutes les situations de la citoyenneté ordinaire, sans rien ignorer des autres facteurs de discrimination : genre, orientation sexuelle, handicap, etc. Plus qu'une approche par catégories de personnes subissant une discrimination, c'est l'illégalité de certaines pratiques qui est ainsi visée.

La Ville s'attaque à ces pratiques discriminatoires à deux niveaux. A titre préventif, elle éduque le regard des jeunes dès la petite enfance afin de leur faire accepter la différence ; c'est l'objet de la campagne de sensibilisation qui concerne depuis cette année 13 000 élèves des classes de 3ème de Paris, avec des interventions réalisées par SOS Racisme. Il faut aussi, plus que jamais, lutter contre les comportements sexistes très présents chez les jeunes et c'est tout le sens d'un jeu concours sur les violences sexistes qui sera lancé dans tout Paris, le 1er octobre. Ce jeu permettra de sensibiliser aux problématiques de l'égalité filles/garçons les jeunes suivis par les clubs de prévention, les antennes jeunes, les centres d'animation et les conseils locaux de la jeunesse. Des groupes de parole seront également constitués dans certains établissements scolaires pour rapprocher les parents de l'institution et aborder plus facilement les problématiques concernant les jeunes filles.

Paris se soucie aussi avec constance, depuis 2001, des discriminations subies par les jeunes lesbiennes, gays, bis et trans. Notre collectivité soutient directement des associations ciblées qui œuvrent dans ce domaine. En interne, la Ville a signé une charte condamnant explicitement les discriminations homophobes à l'embauche. La municipalité parisienne entend poursuivre et amplifier, quand cela est nécessaire et possible, de telles actions, en mobilisant d'autres institutions, pour des actions ponctuelles ou durables.

La Ville s'attaque en aval aux conséquences des discriminations. La mise en œuvre, dès 2006, des dispositifs « Cap en Fac » et « Cap en Sup » permet ainsi de proposer chaque année un accompagnement individualisé, en vue d'une meilleure orientation, à 900 lycéens d'établissements situés dans des zones relevant de la politique de la ville. On peut, par exemple, les orienter vers les universités parisiennes ou vers l'Ecole des ingénieurs de la ville de Paris. Sur le même modèle, la Ville a soutenu une convention entre l'Institut d'études politiques et le rectorat, afin de permettre aux élèves des lycées Colbert (10ème) et Rabelais (18ème) d'accéder au dispositif « Education prioritaire » dès la rentrée 2010. La ville réfléchit son côté à de nouveaux dispositifs favorisant un accès privilégié des jeunes des quartiers défavorisés aux écoles scientifiques de la Ville (Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris et

Ecole supérieure de physique et de chimie industrielle), ainsi qu'aux écoles supérieures d'arts appliqués (Boule, Duperré, Estienne).

Notre collectivité s'est également engagée à diversifier le profil de ses agents en favorisant l'emploi de jeunes de toutes origines, ainsi que de jeunes en situation de handicap, et en leur garantissant un déroulement de carrière normal : la charte pour l'égalité dans l'emploi de 2008 prévoit de former 800 cadres à la lutte contre les discriminations et de revoir, dans cet esprit, tous les supports de recrutement. Un plan d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'administration parisienne a également été adopté.

4. Favoriser l'autonomie des jeunes

Accompagner les jeunes dans leur passage à l'âge adulte c'est leur donner tous les moyens d'être autonomes, de construire leurs projets personnels.

4.1. L'accès au logement

La tension que connaît Paris en matière de logement oblige la Ville à agir en terme d'accès au logement privé et social. Par ailleurs, les besoins en hébergement d'urgence de jeunes en très grande difficulté doivent être davantage couverts.

Les jeunes – plus que d'autres catégories de Parisiens – sont confrontés à de grandes difficultés d'accès au logement. Pour y répondre, la Ville a développé plusieurs dispositifs en s'appuyant sur différents outils.

Elle a mis en place fin 2009 l'allocation « Paris logement », d'au moins 80€ par mois, qui est versée sous conditions de ressources aux jeunes travailleurs et aux étudiants boursiers qui consacrent au moins 30 % de leurs ressources au paiement de leur loyer. Selon la composition du foyer, entre 12 et 21% des aides Paris logement bénéficient aux moins de 30 ans et entre 4 et 5% bénéficient aux moins de 25 ans. La Ville va engager une campagne d'information pour mieux faire connaître ce dispositif auprès des réseaux jeunesse. De plus, si les foyers déjeunes travailleurs accueillent déjà entre 6 500 et 7 000 jeunes de moins de 30 ans, la Ville s'est engagée à financer la création de 3 000 places supplémentaires: plus de 1.000 ont été programmées en 2008/2009 et plus de 1 200 sont déjà identifiées.

La Ville développera en outre un plan d'action partenarial avec les gestionnaires de foyers déjeunes travailleurs pour un meilleur accès des jeunes dont les publics les plus fragiles.

La réhabilitation et la création de logements sociaux étudiants sont également des priorités. 4000 logements seront financés d'ici 2014, en plus des 3800 qui avaient été financés de 2001 à 2007. Sur cet objectif de 7800 logements destinés à des étudiants boursiers en deux mandats, 6200 auront déjà été financés à la fin de l'année 2010.

Le rapprochement de l'offre et de la demande de logement est également favorisé. Une charte de colocation intergénérationnelle signée en avril 2010 avec des associations a pu être mise en œuvre avec succès afin de cadrer des systèmes d'échanges de services de jeunes contre un hébergement auprès de personnes âgées (On estime à environ 300 le nombre de binômes existants à l'heure actuelle à Paris).

Pour encourager des propriétaires à louer leur logement à des jeunes en difficulté (sortant d'une prise en charge de l'aide sociale à l'enfance, suivis par les missions locales ou par la permanence sociale d'accueil Belleville du CASVP) la ville élargira le dispositif « Louez solidaire (aujourd'hui réservé aux familles sortant d'hôtels meublés) avec l'objectif démobiliser 50 logements privés en faveur de ce public d'ici la fin de l'année 2012. Cette décision portera à 1050 logements l'objectif global de « Louez solidaire » sur l'ensemble du mandat.

Pour proposer aux jeunes sans abri des conditions d'hébergement plus dignes et un accompagnement social de qualité, le centre d'hébergement George Sand du CASVP situé rue Stendhal (20ème) sera reconstruit et proposera des chambres individuelles ou doubles (59 places) en remplacement des dortoirs, avec un accueil 24h sur 24. Cette réhabilitation importante permettra également d'étendre les capacités de l'établissement à 70 places (contre 55 aujourd'hui) avec notamment la mobilisation de 11 logements dédiés aux jeunes sans abri dans le diffus.

4.2. L'accès à l'emploi

A Paris, comme dans l'ensemble de notre pays, les jeunes sont les victimes les plus directes de la crise, et les plus vulnérables aux risques qu'elle entraîne, au premier rang desquelles chômage et la précarité de l'emploi. Entre juillet 2008 et juillet 2009, le chômage des jeunes Parisiens a augmenté de près de 30% (contre 18,5% pour l'ensemble de la population).

Dans ce contexte, la collectivité parisienne a choisi de donner une nouvelle impulsion à la politique pour l'emploi des jeunes, en y intégrant une dimension métropolitaine, pour tenter de donner à tous les jeunes, quel que soit leur niveau de formation, les moyens de leur autonomie. Plusieurs priorités ont été définies et retenues dans le champ de l'insertion, des contrats aidés et de la lutte contre les discriminations par la récente mission d'information et d'évaluation menée en 2010 dans le cadre du Conseil de Paris sur l'accès des jeunes à un emploi pérenne. Beaucoup de ces priorités sont pleinement intégrées dans la politique de la Ville sur l'emploi des jeunes qui s'articule autour de quatre axes :

- Renforcer l'accès à la formation professionnelle et l'emploi des jeunes :

Avec 21 000 jeunes accompagnés en 2009 (60 % d'entre eux disposant d'un niveau de qualification inférieur au bac), les missions locales ont démontré l'efficacité de leur action ensuivant près de 19 000 jeunes par an avec des résultats qui sont parmi les meilleurs d'Ile de France pour l'accès à l'emploi (environ 32% des jeunes suivis si l'on intègre les CDI, CDD et 36% si l'on ajoute les contrats en alternance). Cela étant, des problèmes d'organisation et de coordination des missions locales liées à leur morcellement en cinq structures différentes ont conduit les différents financeurs (Etat, Région et Ville) à mener une réforme de leur organisation et de leur statut qui interviendra dès 2011. L'expérimentation menée par la mission locale Belliard (18ème arrondissement) de plateforme permettant de toucher des jeunes « décrocheurs » et en risque d'errance, élargie en 2010 aux missions locales Paris Est et Paris Centre sera poursuivie. Cet élargissement portera sur l'accompagnement de 200 jeunes sans qualification. La Ville a par ailleurs engagé l'an dernier une expérimentation impliquant un partenariat entre les missions locales et un opérateur privé pour aider 70 jeunes à accéder à un emploi durable.

Trois espaces « dynamique insertion » situés dans le 1er, le 18ème et le 20ème, co-financés par la Région et la Ville de Paris, proposent en outre un suivi renforcé à des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant de grandes difficultés à s'engager dans une insertion professionnelle, du fait de leur précarisation sociale et de problématiques personnelles.

Le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi doit aussi être soutenu. Les jeunes sont ainsi les premiers bénéficiaires des forums de recrutement organisés par la Ville de Paris, et notamment de « Paris pour l'Emploi » qui a accueilli 50 000 demandeurs d'emploi en 2009, dont les deux tiers avaient moins de 30 ans. En deux jours, ce sont ainsi 5000 emplois qui ont été pourvus, dont une majorité de CDI.

Par ailleurs, la situation des jeunes confrontés au marché du travail est diverse, ce qui nécessite des réponses adaptées à ces réalités.

Ainsi, comme réponse aux discriminations à l'embauche dont sont victimes les jeunes, la Ville a lancé un forum de la diversité et du premier emploi qui se tient chaque année au printemps et auquel ont participé 11 000 jeunes en 2010. Depuis sa création en 2005, il a permis à plus de 3000 jeunes de trouver un emploi.

En outre, depuis le début de la crise économique en 2008, le constat s'est imposé d'une difficulté accrue des jeunes diplômés à entrer sur le marché du travail, avec parfois 80% des promus d'une grande école qui n'avaient pas trouvé d'emploi un an après la fin de leurs études. C'est pourquoi notre collectivité a organisé en juin dernier au Cent Quatre un forum pour l'emploi des jeunes diplômés où sont venues 5500 personnes qui ont eu directement accès à des offres d'emploi ciblées et à des entretiens avec des employeurs spécialement venus recruter des jeunes diplômés.

- Accompagner l'entrée des jeunes dans la vie active :

Des actions de « coaching » de jeunes diplômés et des prestations d'accompagnement pour l'accès à l'emploi proposées à 180 jeunes diplômés parisiens de Bac+4 et plus seront développées dans les maisons des entreprises et de l'emploi.

L'insertion professionnelle des jeunes diplômés était d'ailleurs le thème de travail 2009-2010 d'Etudiant de Paris-le Conseil, qui a formulé 33 propositions concrètes.

Après l'ouverture d'une seconde antenne de l'Association pour le droit à l'initiative économique dans le 18ème en juillet 2009, la Ville a décidé cette année de financer avec cet organisme de micro crédit professionnel un nouveau dispositif « Créa jeunes » qui permet à une centaine de jeunes domiciliés dans les quartiers en difficulté de bénéficier d'une aide financière à la création d'entreprise ou d'activité.

- Réussir l'insertion des jeunes très éloignés de l'emploi :

Cet objectif, particulièrement difficile à atteindre, constitue une priorité de l'action municipale. La Ville soutient ainsi le dispositif « Savoirs pour réussir » qui permet, depuis 2009, de prendre en charge une centaine de jeunes adultes ayant des difficultés de lecture et d'écriture. Elle organise, par ailleurs, des cours municipaux d'adultes et s'est fortement impliquée pour permettre l'ouverture d'un second site dans le 18ème de l'école de la 2e chance qui a vocation à permettre à environ 320 jeunes sortis sans qualification du dispositif scolaire, et de très faible niveau, de définir un projet professionnel à partir d'une alternance école/entreprise. Plus localement, des actions spécifiques, souvent innovantes, sont soutenues dans les 14 quartiers relevant du dispositif de la politique de la ville (« permanences CV » à la Goutte d'Or, opérations de pré-recrutement de jeunes des quartiers du 20ème par la RATP/Centre de Lagny...).

La Ville aide par ailleurs les régies de quartier et les entreprises d'insertion à embaucher des jeunes en grande difficulté.

Un tiers des jeunes bénéficiant des mesures d'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, associations intermédiaires, chantiers d'insertion ...) habitent une commune de Paris Métropole. Une expérimentation de parrainages pour aider à l'insertion des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance est prévue en 2010.

- Mobiliser les moyens d'action de la Ville en tant qu'employeur

En tant qu'employeur, la municipalité réserve elle-même 15 % de ses contrats aidés, 30 % de ses stages, contrats d'apprentissage, « jobs » d'été, marchés de formation et d'insertion, aux jeunes habitant les territoires relevant de la politique de la ville. Elle consacre également un effort important en matière de formation, pour les apprentis qu'elle recrute, ou de préparations à concours, notamment à destination de ses agents contractuels. Paris est la première collectivité locale employeur de jeunes apprentis. 550 jeunes sont ainsi actuellement en formation dans les services avec un objectif de 600 en 2010. Le taux de réussite aux examens professionnels approche les 90%.

L'expérimentation du nouveau contrat « passerelle » a débuté à l'automne 2009. Elle offre la possibilité à une centaine de jeunes accueillis en contrats aidés dans les services de la Ville de bénéficier également de périodes de stage en entreprise. Le nombre de ces contrats sera doublé en 2011 avec 200 bénéficiaires. Le nombre, initialement fixé comme objectif, de 300 jeunes recrutés dans le cadre du service civique volontaire, qui permet de proposer à des jeunes de 18 à 25 ans d'accomplir des missions d'intérêt général, sera dépassé. Des « parcours d'insertion par l'économique » dans le cadre des espaces verts parisiens seront également mis en place en partenariat avec les missions locales et l'école du Breuil.

Pour favoriser l'autonomie géographique des jeunes, la Ville a en outre accompagné via le STIF la mise en place du tarif « Imagin'r » et apporte une aide complémentaire pour 7000 collégiens et lycéens boursiers.

4.3. L'accès à la santé

L'objectif de la Ville consiste à permettre aux jeunes d'accéder aux soins et à favoriser les lieux d'écoute, en particulier pour les adolescents.

La municipalité met en œuvre des actions de prévention auprès des jeunes, notamment grâce aux interventions de l'« équipe mobile d'information et de prévention santé » dans les établissements scolaires et les lieux où sont accueillis les adolescents. La Ville a par ailleurs lancé une consultation jeunes associée à la vaccination contre le papillomavirus - facteur de risque de cancer du col de l'utérus - pour les jeunes filles de 14 ans dans trois arrondissements (14ème, 18ème, 20ème) en 2009 et étend le dispositif aux 10ème, 13ème et 19ème en 2010.

De plus, la municipalité a mis en place des consultations médicales pour les jeunes en rupture de lien social ou familial, en parcours d'insertion, dans deux structures situées dans les 14^{ème} et 18^{ème} arrondissements. Paris propose, d'autre part, un dépistage gratuit des chlamydioses (infection sexuellement transmissible) qui bénéficie à près de 14 000 femmes de moins de 25 ans dans 11 consultations de dépistage anonyme et gratuit situés à Paris. L'offre de services en direction des jeunes dans les plannings familiaux a été renforcée avec des séances d'information collective dans différents lieux, scolaires et extra scolaires, le numéro vert "écoute, sexualité, contraception" et la possibilité d'IVG médicamenteuse.

Pour connaître précisément la réalité de la drogue chez les jeunes Parisiens, la Ville finance des études d'évaluation « Escapad » tous les 3 ans, dont les résultats actuels sont préoccupants car ils semblent indiquer une consommation d'alcool et de tabac en forte hausse.

Dans le cadre d'une politique plus générale de lutte contre les pratiques addictives, une campagne de prévention a également été organisée contre l'alcoolisme des jeunes sous la forme d'un concours de films réalisés sur téléphone portable, dont le succès a été réel. De plus, une charte de prévention en milieu festif est mise en œuvre sur le territoire parisien. En outre, des distributeurs de préservatifs sont installés dans les équipements pour les jeunes.

Des approches nouvelles sont également abordées par la Maison des adolescents qui ouvrira très prochainement à proximité du site de l'hôpital Robert Debré et dont la vocation sera d'accueillir des adolescents, pour leur proposer écoute, information et orientation. Un projet de centre de prévention « santé jeunes » sera également implanté au cœur des Halles

4.4. L'accès au crédit

Pour une meilleure insertion sociale, la Ville a confié au Crédit municipal de Paris la mise en place d'un dispositif de microcrédit personnel destiné aux Parisiens à bas revenus qui ont à mener un projet personnel (accès au logement, par exemple) ou professionnel ou qui doivent faire face à un accident de la vie. En mai 2010, le montant du prêt a été porté à 5 000 € et la durée maximum de remboursement à 72 mois, une partie du montant emprunté pouvant servir à rembourser des dettes contractées auparavant. La Ville lancera prochainement une campagne de communication ciblant le public des 18-25 ans et le renfort de l'information sur le dispositif en nouant des partenariats avec les structures chargées d'accompagner les jeunes à l'insertion (CFA, missions locales,...).

On le voit : pour la Ville de Paris, les jeunes ne constituent en aucune façon une catégorie à part, isolée de la vie de la cité. Ils doivent être placés au cœur de la société, et c'est le devoir de la collectivité, surtout dans une période de crise, de leur donner tous les moyens d'aborder la vie avec confiance, en mettant de leur côté toutes les chances. La présente communication esquisse les pistes sur lesquelles s'engage la collectivité parisienne, pour atteindre l'objectif de l'égalité réelle, celui de l'autonomie, et celui, en somme, d'une ville qui soit pleinement à tous ses habitants, sans distinction de situation sociale, géographique, ni générationnelle.